

CORREZE

DÉPARTEMENT TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général SC/LP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°

80

Arrêté autorisant l'ouverture tardive de l'établissement « O'Tacos Burger » le vendredi 27, le samedi 28 et le dimanche 29 juin 2025 à l'occasion du festival « Tulle remet le son »

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu l'arrêté préfectoral N°19-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant réglementation des débits de boissons dans le département de la Corrèze,
- Vu l'arrêté n°30 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°67 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Michel BOUYOU, Troisième Adjoint,
- Vu la demande effectuée 15 juin 2025 par Madame Sukrye GURSES— Gérante de l'établissement O'Tacos Burger tendant à obtenir l'autorisation d'ouverture tardive de son établissement le vendredi 27, le samedi 28 et le dimanche 29 juin 2025 à l'occasion du festival « Tulle remet le son »,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Autorise l'ouverture tardive de l'établissement O'Tacos Burger le vendredi 27, le samedi 28 et le dimanche 29 juin 2025 à l'occasion du festival « Tulle remet le son ».

ARTICLE 2 – La soirée devra être terminée au plus tard à 2 heures le lendemain.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Maire de la Ville de TULLE,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Madame Sukrye GURSES.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 19 JUIN 2025

Le Maire-Adjoint,

Michel BOUYOU



Transmis au contrôle de Légalité le : 19 JUIN 2025

Date et Ref. de l'accusé de réception 19 JUIN 2025

AP 80 - 1906 2025